

Ouverture de la Semaine de l'emploi

Bruxelles, le 12 avril 2005

Discours

de Madame Odile Quintin

*Directeur général de l'Emploi, des Affaires sociales et de
l'Égalité des chances
Commission européenne*

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Présidents,

Monsieur le Sénateur Maire,

Mesdames et messieurs,

L'Europe doit retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi. Son potentiel est fort, mais elle ne peut rester aveugle devant le double fossé qui la sépare des Etats-Unis, et qui ne cesse de s'élargir : un taux d'emploi qui reste trop bas, notamment pour les travailleurs âgés ; une productivité par tête aujourd'hui inférieure de près de 40 %, en raison d'une trop faible capacité d'innovation et de qualifications insuffisantes. La divergence dans les gains de productivité s'est d'ailleurs accrue depuis quelques années. C'est ce fossé qui explique l'écart de croissance entre les deux rives de l'Atlantique – un point en moyenne, chaque année.

Dans ce contexte, nous devons garantir l'avenir du « modèle social européen ». C'est pourquoi le Conseil européen vient de décider de concentrer les politiques

européennes sur ces deux objectifs fondamentaux – la croissance et l'emploi.

Comme le rappelle le Rapport conjoint sur l'emploi, il faudrait créer plus de 22 millions d'emplois pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 70 % en 2010 ! Nous sommes certains, d'ores et déjà, que l'objectif intermédiaire de 2005 ne sera pas atteint, et celui de 2010 ne pourra pas l'être sans des progrès considérables.

C'est pour cela que le Conseil européen vient de décider de concentrer les efforts sur la croissance et l'emploi, et les moyens sur trois domaines stratégiques. Les Etats membres devront présenter à l'automne un « programme national de réformes » sur la base de « lignes directrices intégrées », c'est-à-dire couvrant la politique économique, celle de l'emploi, et les réformes micro-économiques – les « lignes directrices pour l'emploi » et les « grandes orientations de politique économique ». L'Agenda social, que la Commission vient de proposer et dont le Conseil européen s'est félicité, participe à cette nouvelle ambition pour l'Europe. Il en est une partie essentielle.

D'abord, l'Europe doit investir dans la connaissance et l'innovation.

Le retard de l'Europe s'aggrave. L'objectif de 3 % du PIB consacré à la recherche et à l'innovation est encore loin d'être atteint. L'Europe ne peut pas se contenter d'imiter, même avec talent. Elle doit être à la pointe de l'innovation.

L'Union doit ainsi lancer des « initiatives technologiques européennes », s'appuyant sur des partenariats entre public et privé. Les Etats membres devront mettre au premier plan l'objectif des 3 % du PIB en faveur de la recherche et de l'innovation, avec des mesures claires et des engagements chiffrés.

L'Union doit avancer dans une deuxième direction : elle doit attirer l'investissement et le travail.

La réglementation doit soutenir la création et le développement des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises où se créent l'emploi et la richesse.

Ainsi, la Commission a proposé la codification de certaines directives européennes, par exemple en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et de santé et de sécurité au travail – et nous allons le faire pour

les directives concernant l'information et la consultation des travailleurs.

Chaque nouvelle proposition de réglementation devra faire l'objet d'une étude d'impact approfondie pour mesurer ses bénéfices pour la compétitivité et le développement durable de l'Europe.

Pour être attractive, l'Europe doit aussi approfondir son marché intérieur qui est sa force dans la compétition mondiale. Les aides structurelles représenteront, dans les nouveaux Etats membres, entre 1 % et 4 % du PIB chaque année. Elles contribueront ainsi à renforcer les infrastructures et à améliorer le « capital humain », ce qui permettra à tous de profiter des avantages de ce grand marché. C'est aussi dans ce but que la Commission va bientôt proposer une directive qui rendra plus facile, pour les travailleurs mobiles, de transférer d'un pays à l'autre les droits acquis en matière de retraite complémentaire.

Le troisième objectif, c'est la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Les « lignes directrices intégrées », que la Commission va adopter le 12 avril, proposeront trois axes concrets d'action pour les politiques européennes.

D'abord, **attirer et retenir davantage de personnes dans l'emploi**. Les politiques de l'emploi devraient se fixer des objectifs nationaux de taux d'emploi pour 2008 et 2010, afin de mobiliser les énergies et les ressources. Elles devraient pour cela réduire les écarts entre hommes et femmes, accroître la participation à l'emploi des plus de 55 ans, et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Tout cela appelle à une modernisation des conditions de travail, nécessaire pour promouvoir le « vieillissement actif », à un meilleur accompagnement des chômeurs, ainsi qu'à un encouragement des systèmes de protection sociale à la recherche d'emploi.

Le deuxième objectif clé réside dans **l'amélioration de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises**. Le fonctionnement des marchés du travail doit permettre à la fois de dégager de la flexibilité et de la sécurité – en promouvant des approches modernisatrices et innovantes.

Il est temps de dépasser les divisions stériles ; une flexibilité insuffisante nourrit la segmentation et donc l'exclusion des plus fragiles ; une sécurité insuffisante a des conséquences tout aussi négatives sur la participation à l'emploi des groupes les plus fragiles, sur l'insertion durable des jeunes et sur l'investissement dans la formation.

Partout, il faut mieux anticiper et gérer le changement, en particulier en cas de restructuration des entreprises : c'est pourquoi la Commission vient de présenter une communication sur ce thème.

L'éducation et la formation, voilà le troisième objectif clé des « lignes directrices intégrées ». Ce sont là des conditions essentielles pour améliorer, non seulement la productivité, mais aussi les capacités d'adaptation de nos entreprises et les perspectives d'emploi des jeunes. Tout cela a un coût important, qu'il faut partager et répartir entre tous les acteurs. Cela implique aussi d'adapter les systèmes de formation, notamment à la réduction prévisible du nombre de jeunes, en diversifiant les voies d'accès à la formation.

La thématique pour ces trois jours de discussion lie la révision de la stratégie de Lisbonne et le rôle du Fonds Social Européen. Le Fonds Social soutient déjà depuis un certain temps la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi et cet appui sera encore renforcé dans la nouvelle période qui commencera en 2007.

Evidemment, la discussion sur les propositions de nouveaux règlements pour les fonds structurels ne peut être menée à l'écart des débats sur le montant global du budget de l'Union entre 2007 et 2013. Je veux souligner que l'Europe ne se construit pas seulement avec des directives ou des Traités. Elle doit disposer d'un budget qui soit à la hauteur de ses priorités économiques et sociales. C'est le sens de la proposition de la Commission.

Le nouveau Fonds Social doit soutenir l'action des Etats membres dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale et de l'éducation, tout en promouvant l'égalité entre hommes et femmes. Il fournira une valeur ajoutée en adaptant ses actions en fonction des besoins des Etats membres. Ainsi, là où c'est nécessaire, le Fonds social contribuera au renforcement de la capacité administrative des autorités publiques, élément clé pour attirer des

investissements. Les trois-quarts de ses ressources seront réservés pour les régions les moins développées de l'Union. Mais nous devons aussi prendre en compte les besoins d'autres régions, plus développées peut-être, mais qui restent vulnérables aux restructurations économiques, en raison de la mondialisation et des changements technologiques qui en découlent. Nous proposons donc que 17 % des Fonds structurels soient réservés à la promotion de la compétitivité régionale.

Pour réussir le défi de la croissance et de l'emploi,
l'Europe a besoin d'un nouveau partenariat.

Partenariat entre l'Union et les Etats membres, d'abord : l'Europe souffre souvent d'une confusion sur le rôle et les compétences de chaque niveau de « gouvernance ».

La « stratégie de Lisbonne » a souffert d'un manque d'appropriation par les Etats membres, sans doute à cause de la prolifération d'objectifs et d'indicateurs, mais aussi parce que les dirigeants séparent trop souvent la sphère nationale et la sphère européenne. Nous devons être clairs sur les responsabilités de chacun. D'où la présentation de « programmes nationaux de réforme » par les Etats membres et d'un « programme d'action

communautaire », qui identifie la contribution des institutions européennes et notamment de la Commission.

Mais ce partenariat ne doit pas se limiter aux institutions. Il doit impliquer les acteurs de la société civile et du dialogue social. Le Traité constitutionnel clarifie, simplifie et démocratise la mécanique institutionnelle européenne. L'Europe a besoin de davantage de solidarités concrètes, impliquant les entreprises, les territoires, les partenaires sociaux, les ONGs.

C'est pourquoi l'Agenda social propose de définir un cadre pour l'élaboration de conventions collectives transfrontalières qui sera à la disposition des entreprises qui souhaitent avancer sur certains sujets – par exemple, la formation, l'égalité des chances entre hommes et femmes, la diversité.

L'Union doit aujourd'hui prendre un nouvel élan. Elle doit insuffler une énergie nouvelle dans les engagements pris à Lisbonne. Notre succès collectif repose sur l'efficacité des partenariats, à tous les niveaux, sur les synergies que nous pourrons dégager entre l'Union et ses Etats membres, entre autorités publiques, entreprises et acteurs sociaux. C'est là le grand projet de l'Union aujourd'hui.

